



Assemblée générale

Distr. générale
29 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 131 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Matthias **Dettling** (Suisse)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-neuvième session la question intitulée « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Commission a examiné la question à ses 15^e et 26^e séances et à la reprise de sa 27^e séance, les 19 novembre et 23 et 29 décembre 2014. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/69/SR.15, 26 et 27/Add.1).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/69/416);
 - b) Le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/556).

II. Examen de projets de résolution et de décision

4. À sa 26^e séance, le 23 décembre 2014, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 » (A/C.5/69/L.10), déposé par le représentant de l'État

* Nouveau tirage pour raisons techniques (15 janvier 2015).



plurinational de Bolivie, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

5. À la reprise de la 27^e séance, le 29 décembre 2014, le représentant de l'État plurinational de Bolivie a, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, retiré le projet de résolution A/C.5/69/L.10.

A. Projet de résolution A/C.5/69/L.28

6. À la reprise de sa 27^e séance, le 29 décembre 2014, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 » (A/C.5/69/L.28), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par la représentante de l'Uruguay.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/69/L.28 sans le mettre aux voix (voir par. 10).

B. Projet de décision A/C.5/69/L.29

8. À la reprise de sa 27^e séance, le 29 décembre 2014, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure » (A/C.5/69/L.29), déposé par son président.

9. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/69/L.29 sans le mettre aux voix (voir par. 11).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

10. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de présenter, les années où il n'est pas soumis de budget, une esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal suivant,

Réaffirmant également la section VI de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990,

Réaffirmant en outre l'article 153 de son règlement intérieur,

Rappelant sa résolution 58/269 du 23 décembre 2003,

Rappelant également la section ___ de sa résolution ___ du ___ décembre 2014,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2016-2017¹ et les recommandations figurant dans le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹;
2. *Fait siennes* les observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²;
3. *Réaffirme* que l'esquisse budgétaire doit donner une idée plus fiable des ressources à prévoir pour l'exercice biennal suivant et que son établissement doit permettre aux États Membres d'être associés de plus près à l'élaboration du budget, ce qui favorisera un accord aussi large que possible sur le budget-programme;
4. *Réaffirme également* que l'esquisse budgétaire doit indiquer :
 - a) Le montant estimatif préliminaire des ressources à prévoir pour que le programme d'activité proposé pour l'exercice biennal puisse être mené à bien;
 - b) Les priorités, représentant les orientations générales de chaque grand secteur;
 - c) La croissance réelle, positive ou négative, par rapport au budget précédent;
 - d) Le montant du fonds de réserve, exprimé en pourcentage du montant global des ressources;
5. *Souligne* que l'esquisse budgétaire représente une estimation préliminaire des ressources;

¹ A/69/416.

² A/69/556.

6. *Décide* que l'estimation préliminaire des ressources à inscrire au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 comprendra par conséquent pour les missions politiques un montant de 1 130 400 000 dollars des États-Unis, qui devra être pris en compte dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, et que les dépenses additionnelles continueront d'être traitées conformément aux dispositions de sa résolution 41/213;

7. *Invite* le Secrétaire général à établir son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 en se fondant sur une estimation préliminaire de 5 558 395 600 dollars des États-Unis aux taux révisés de 2014-2015;

8. *Décide* que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 prévoira une réévaluation des coûts selon la méthode en vigueur;

9. *Décide également* que les priorités de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivantes :

a) Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies;

b) Maintien de la paix et de la sécurité internationales;

c) Développement de l'Afrique;

d) Promotion des droits de l'homme;

e) Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire;

f) Promotion de la justice et du droit international;

g) Désarmement;

h) Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations;

10. *Prie* le Secrétaire général de tenir compte des priorités énoncées au paragraphe 9 ci-dessus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;

11. *Réaffirme* que, dans ses propositions budgétaires, le Secrétaire général devrait prévoir des ressources suffisantes pour exécuter intégralement, et de manière efficace et efficiente les activités prescrites;

12. *Demande de nouveau* au Secrétaire général de proposer dans les futurs projets de budget des mesures qui permettent de compenser les augmentations de budget, chaque fois que possible, en particulier grâce à des activités, des services, des fonctions et des structures d'appui plus efficaces, sans compromettre l'exécution des activités et programmes prescrits;

13. *Décide* que le montant du fonds de réserve sera égal à 0,75 % du montant de l'estimation préliminaire, soit 41 687 967 dollars, que cette somme viendra en sus du montant total de l'estimation préliminaire et qu'elle sera utilisée conformément à la procédure régissant l'utilisation et le fonctionnement du fonds.

11. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

A

L'Assemblée générale a décidé de reporter à la première partie de la reprise de sa soixante-neuvième session l'examen des documents suivants :

Point 132

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Plan-cadre d'équipement

Rapport du Secrétaire général sur le douzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement¹

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²

Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2013 : plan-cadre d'équipement³

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 et dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2013⁴

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵

Progiciel de gestion intégré (Umoja)

Rapport du Secrétaire général sur le sixième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré⁶

Note du Secrétaire général transmettant le troisième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en place du progiciel de gestion intégré des Nations Unies⁷

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸

¹ A/69/360.

² A/69/529.

³ A/69/5 (Vol. V).

⁴ A/69/353 (sect. III).

⁵ A/69/386.

⁶ A/69/385 et Corr.1.

⁷ A/69/158.

⁸ A/69/418.

Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens

Rapport du Secrétaire général sur la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens⁹

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁰

Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats et Bureau des Nations Unies pour les partenariats

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 : chapitre 1, Politique, direction et coordination d'ensemble (Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats)¹¹

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹²

Modalités de fonctionnement et conditions d'emploi en vigueur au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Lettre datée du 12 novembre 2013, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale, transmettant une lettre datée du 11 novembre 2013 adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général¹³

Point 137

Gestion des ressources humaines

Rapport du Secrétaire général intitulé « Vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines : vers un corps mondial de fonctionnaires dynamiques et adaptables »¹⁴

Rapport du Secrétaire général intitulé « Vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines : mobilité »¹⁵

Rapport du Secrétaire général intitulé « Vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines : gestion de la performance »¹⁶

Rapport du Secrétaire général intitulé « Vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines : programme Jeunes administrateurs »¹⁷

Rapport du Secrétaire général intitulé « Réformes de la gestion des ressources humaines : évaluation du système des fourchettes optimales »¹⁸

⁹ A/69/536.

¹⁰ A/69/652.

¹¹ A/68/6 (sect. 1) (chap. J).

¹² A/68/7 (chap. II, par. I.56 à I.95).

¹³ A/C.5/68/13.

¹⁴ A/69/190.

¹⁵ A/69/190/Add.1.

¹⁶ A/69/190/Add.2 et Corr.1.

¹⁷ A/69/190/Add.3.

¹⁸ A/69/190/Add.4.

Rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel »¹⁹

Rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : personnel fourni à titre gracieux, fonctionnaires retraités et consultants et vacataires »²⁰

Rapport du Secrétaire général sur la pratique suivie par le Secrétaire général en matière disciplinaire et délictuelle : période allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014²¹

Rapport du Secrétaire général sur les modifications du Règlement du personnel²²

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau de la déontologie²³

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la gestion des ressources humaines²⁴

B

L'Assemblée générale a décidé de reporter à sa soixante-dixième session l'examen des documents suivants :

Point 132

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales²⁵

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁶

C

L'Assemblée générale a décidé de reporter à la première partie de la reprise de sa soixante-dixième session l'examen des documents suivants :

Point 132

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Travaux de construction et gestion des biens immobiliers

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la gestion des biens au Secrétariat²⁷

¹⁹ A/69/292.

²⁰ A/69/292/Add.1.

²¹ A/69/283.

²² A/69/117.

²³ A/69/332.

²⁴ A/69/572.

²⁵ A/66/340.

²⁶ A/66/7/Add.21.

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁸

D

L'Assemblée générale a décidé de reporter à sa soixante et onzième session l'examen des documents suivants :

Conditions d'emploi des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : les juges

Rapport du Secrétaire général intitulé « Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux et juges et juges *ad litem* du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda »²⁹

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³⁰

Rapport du Secrétaire général sur l'examen d'ensemble des régimes des pensions des membres de la Cour internationale de Justice, des juges du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de ceux du Tribunal pénal international pour le Rwanda³¹

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³²

Lettre datée du 1^{er} février 2012, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président de la Cour internationale de Justice³³

²⁷ A/69/400.

²⁸ A/69/571.

²⁹ A/68/188.

³⁰ A/68/515 et Corr.1.

³¹ A/66/617.

³² A/66/709.

³³ A/66/726.